

PROGRAMME DU MASTER EN DROIT – PAD1

Adapté pour les étudiants titulaires d'un diplôme universitaire de deuxième cycle en droit réalisé dans l'Espace économique européen (UE + AELE) ou en Suisse incluant un TFE de 15 crédits

Sous réserve de l'issue de l'examen du dossier de chaque candidat, le programme ci-dessous est, en règle générale, destiné aux titulaires d'un diplôme universitaire de deuxième cycle en droit réalisé dans l'Espace économique européen (ou en Suisse) incluant un travail de fin d'études ou un stage de minimum 15 crédits équivalent à celui figurant au programme du master en droit de notre faculté ("étudiants PAD1").

Inscription et accès :

Les étudiants PAD1 bénéficient d'un programme de master en droit adapté. Ce programme adapté est attribué aux étudiants après examen au cas par cas des dossiers d'admission et finalisation complète de la procédure d'inscription. Afin de pouvoir introduire votre dossier, il y a lieu de postuler au master en droit de la finalité de votre choix. **L'étudiant obtient, en règle générale, le titre de Master en droit à l'issue d'une année académique.**

Conditions d'accès au master en droit :

Avant d'introduire votre demande d'admission, nous vous invitons à vérifier les conditions d'accès complètes sur le catalogue de cours en ligne : <https://www.ulb.be/fr/programme/ma-droi#admission>

Les candidats non assimilés aux étudiants européens et titulaires d'un diplôme obtenu en dehors de l'espace économique européen doivent avoir une moyenne de 14/20 pour chaque année du ou des diplômes menant à l'admission.

Par ailleurs, un test de langue française attestant un niveau B2 est exigé pour les candidats qui ne sont pas titulaires d'un diplôme en langue française.

Programme du master en droit – PAD 1 :

Les étudiants PAD1 bénéficient d'un programme de master en droit adapté. Ces étudiants doivent réussir 75 crédits pour obtenir le diplôme de master en droit. **Ce programme s'effectue en une année académique.**

Cours obligatoires (45 crédits) :

DROI-C-4027	Droit de la sécurité sociale - M. Daniel DUMONT	<i>5 crédits</i>
DROI-C-5000	Droit fiscal* - M. François HENNEAUX	<i>10 crédits</i>
DROI-C-5001	Droit international privé* - M. Arnaud NUYTS	<i>5 crédits</i>
DROI-C-5021	Droit de l'environnement – Mme Chiara ARMENI	<i>5 crédits</i>
DROI C 4019	Principes généraux de droit constitutionnel et administratif – M. Emmanuel SLAUTSKY	<i>10 crédits</i>
DROI-C-3008	Droit judiciaire* - Mme Séverine MENETREY	<i>5 crédits</i>
DROI-C-2006	Procédure pénale - Mme Mona GIACOMETTI	<i>5 crédits</i>

Cours à option de finalité (30 crédits) :

30 crédits

Selon votre finalité (droit économique et social, droit civil et pénal ou droit public et international), choisir 6 cours à options de finalité en respectant la proportion suivante : au minimum 3 cours de la liste 1 du programme. Les trois derniers cours peuvent être choisis soit dans la liste 1, soit dans la liste 2. La liste des cours de finalité est disponible dans le programme en ligne du master en droit dans le bloc 1 à la rubrique cours de finalité <https://www.ulb.be/fr/programme/ma-droi#programme>.

TOTAL DU PROGRAMME : 75 crédits

Travaux pratiques :

Les cours marqués d'un * sont accompagnés de travaux pratiques. Par défaut, les étudiants PAD1 sont dispensés de ces travaux pratiques. Il leur est cependant loisible de s'y inscrire en suivant la procédure d'inscription aux groupes de TP communiquée par le secrétariat facultaire au début de chaque quadrimestre. L'inscription à ces travaux est définitive et irrévocable.

Programme annuel de l'étudiant (PAE)

Une fois le processus d'inscription terminé, le candidat trouvera dans le **portail MonULB** section « Mes études » puis « **Mes notes** » la liste des cours qu'il devra suivre durant l'année académique à laquelle il est inscrit.

Il appartient à l'étudiant de s'assurer qu'il effectue correctement les formalités requises pour s'inscrire aux cours à option et de vérifier régulièrement, tout au long de l'année académique, que le PAE figurant dans MonULB est correct.

Le portail MONULB est le seul endroit où figure la liste des examens devant être présentés. Tout cours qui figurerait dans une autre plateforme informatique dédiée aux horaires ou à l'enseignement (Université virtuelle, Time Edit, Teams...) sans être repris sur MonULB > Mes études > Mes notes ne figure pas au PAE et ne doit pas être étudié. Tout examen présenté dans le cadre d'un cours ne figurant pas au PAE sera perdu, y compris si la note est supérieure à 10/20 et donc réussie.

Espace personnel facultaire :

Une fois votre inscription terminée, vous aurez également accès à l'intranet facultaire (Espace personnel). Vous y trouverez également tout au long de l'année académique les formulaires à remplir, les horaires des éventuels examens oraux ainsi qu'un résumé des aménagements liés à votre statut PAD1.

Echanges dans une autre institution d'enseignement supérieur :

Les étudiants PAD1 ne peuvent pas postuler pour un échange de type Erasmus dans le cadre de leur master en droit, le processus de sélection des candidats étant étalé sur deux ans.